

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 22 février 2016

19 h mairie, salle consulaire

Le lundi 22 février 2016, à 19 h, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique salle consulaire de la mairie, sous la présidence de Pierre Fillon, maire

Présents : Josiane Mouchet, Pierre Artique, Chrystelle Beurrier, Roger Béchet, Philippe Bertrand, Bernard Meillasson, Philippe Delerce, Carole Dinger, Christophe Coste, Cécilia Mota

Excusés : Coralie Marmot, Denise Gignoux (pouvoir à Pierre Fillon), Laurence Lassort (pouvoir à Josiane Mouchet), Christian Trémoulet

Nombre de conseillers municipaux en exercice	15
Nombre de conseillers municipaux présents	11
Nombre de votants	13

Date de convocation du conseil municipal	12 février 2016
--	-----------------

Le maire ouvre la réunion à 19 h 02

Carole Dinger est désignée en tant que secrétaire de séance

I/ Compte rendu de la séance du 25 janvier 2016

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

II/ Autorisation de dépôts de demandes de subvention

Sur proposition du maire, le conseil municipal l'autorise à déposer des dossiers de demandes de subvention

1/ Conseil départemental

a/ fonds départemental pour le développement des territoires

aménagement d'un bâtiment communal, amélioration de la voirie communale

b/ produit des amendes de police

construction d'un trottoir proche du groupe scolaire, aménagement sécurisation du parking de la plage

2/ Préfecture, soutien à l'investissement public local

Dernière tranche des travaux de la voie verte

III/ Syane 74, convention de financement de la tranche conditionnelle n° 3 de la voie verte

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

IV/ Plan local d'urbanisme intercommunal, complément à la délibération initiale du 23 novembre 2015

Sur proposition du maire, la délibération du 23 novembre 2015 est complétée en ajoutant la mention de la désignation de l'ensemble du conseil municipal en tant que commission municipale de réflexion, et en confirmant la désignation de Pierre Fillon et Christian Trémoulet pour représenter Excenevex au comité de pilotage de la CCBC chargé de la mise en place du PLUi

VI/Tarif de location d'un mobil home

Le maire propose au conseil de louer un des mobil home dont la commune est propriétaire au camping La Pinède, à Alim SA, épicerie de Monsieur Aragain, afin d'y loger son personnel saisonnier et demande de fixer le prix du loyer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

FIXE le loyer mensuel à cinq cents euros

VII/ Bail d'une alvéole sur la plage

Le maire rappelle que le bail de location de l'alvéole de restauration louée à Benoît-Gilles Dufourd, doit être modifié comme l'a été récemment celui de Françoise Charmarty

Il propose 9 855 € HT pour la partie fixe correspondant au bâtiment et 6 685 € HT pour la terrasse (partie variable calculée comme suit : 153 m² x 3 € x 3 mois), soit un total de 16 540 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONFIRME ces tarifs

VIII/ Bail commercial du Smack de la Plage, adaptation du loyer

Le maire rappelle que des travaux d'aménagement sont en cours de réalisation au Smack de la Plage afin d'en augmenter la période d'utilisation à l'année.

Comme convenu avec le gérant, le loyer supportera une majoration et le nouveau loyer annuel sera de 21 000 € TTC à compter du 1^{er} octobre 2016

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

CONFIRME le montant de ce nouveau loyer

AUTORISE le maire à signer l'avenant correspondant établi par l'étude notariale Fumex-Vaillant à Evian

IX/ Motion en faveur du désenclavement du Chablais

Le maire rappelle au conseil municipal qu'une procédure de concertation concernant le projet de liaison autoroutière concédée entre Machilly et Thonon est organisée par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) du 18 janvier au 18 mars 2016, .

Il rappelle que le public peut donner son avis à l'occasion des 5 réunions publiques prévues, sur les registres mis à disposition dans certaines mairies, via la carte T diffusée avec la plaquette informative, par courriel (machilly-thonon@developpement-durable.gouv.fr) et par courrier.

S'inscrivant dans le schéma multimodal de désenclavement du Chablais aux côtés de la mise en service du RER Léman Express, cet équipement de 17 km de long reliera la 2x2 voies existante et le contournement de Thonon.

La liaison avec l'A 40 sera ainsi confortée.

Sa réalisation désengorgera les routes départementales, et améliorera la sécurité et le confort des usagers, notamment en déchargeant le trafic de transit dans les communes traversées, particulièrement celui des poids lourds.

Les modes de transports publics s'en trouveront facilités, avec la réelle mise en place d'une ligne de bus à haute performance ainsi que les transports doux (voies cyclables et piétonnes, aires de co-voiturage).

Le maire informe le conseil que la CCBC vient de délibérer en soutien à ce projet de liaison autoroutière, et il demande à l'assemblée de faire de même.

Vu l'ensemble des améliorations sur la qualité de vie des Chablaisiens, sur l'impact économique (commerce, artisanat, industrie, agriculture, tourisme), sur les transports collectifs et les transports doux, ainsi que sur la sécurité routière

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de soutenir ce projet de liaison autoroutière concédée entre Machilly et Thonon-les-Bains

DEMANDE au maire de déposer cette délibération auprès de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) afin qu'elle soit versée au registre de la concertation

DEMANDE la mise à l'étude et la réalisation du dernier tronçon entre « Les Chasseurs » et l'A 40

DEMANDE la mise en place de protections sonores adaptées pour protéger les hameaux qui jouxteront cet équipement

DEMANDE de veiller à ce que ce projet s'inscrive dans son environnement avec les précautions d'usage tant techniques que juridiques

Christelle Beurrier insiste sur l'intérêt de participer aux réunions publiques organisées le 3 mars à Perrignier et le 10 mars à Anthy, ainsi que la possibilité de donner son avis sur le site internet mentionné plus haut.

X/ Urbanisme

1/ Permis de construire accordés :

a/ Georges Vulliez (Artis), villa avec garage accolé, La Tour

b/ Jean-Paul Guy (Izo), ossature bois et abri séparé, Lotissement les Coteaux du Léman

2/ Permis de construire refusé :

Joël Viala, véranda, Chevilly

3/ Déclarations préalables accordées :

a/ Steeve Roux, remplacement de 2 portails existants, rue des Ecoles

b/ Christian Joyeux, panneaux solaires photovoltaïques, Chemin de la Fontaine Pourrie

XI/ Questions diverses

1/ Le maire rappelle que dans le cadre du marché public de la construction de la voie verte, il a été décidé que les travaux pratiqués sur les propriétés privées (remplacement de clôtures, haies, plantations, murs...), seraient pris en compte par la collectivité selon le descriptif quantitatif, les éventuels suppléments ou améliorations incombant aux demandeurs.

Ainsi, pour la propriété de Bernard Meillasson, il avait été prévu de remplacer le muret de séparation démolit et la haie décorative arrachée par des éléments identiques.

B. Meillasson ayant préféré la construction d'un mur anti bruits, il est logique qu'il prenne à sa charge la différence entre la dépense incluse dans le marché public et le coût de ce mur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins la voix de Bernard Meillasson étant sorti de la salle consulaire,

CONFIRME ce principe et n'assumera que le coût prévu au marché public.

2/ Roger Béchet

a/demande pourquoi des bâches ont été installées au bord de diverses propriétés contiguës aux travaux de la voie verte.

Le maire répond qu'elles ont été installées à titre provisoire sur des barrières Héras pendant la durée des travaux.

b/demande s'il est normal que l'eau du robinet du lotissement des Genévriers sente le chlore.

Le maire lui répond que c'est possible, dans la mesure où, pour permettre la réalisation de travaux, les réseaux d'alimentation ont été inversés.

Le SIEM sera interrogé.

c/ s'étonne que les lampadaires soient disposés sur la bande de roulement de la voie verte.

Le maire répond qu'il s'agit d'une erreur du maître d'œuvre sur la première tranche de travaux constatée trop tard, mais qui ne sera pas renouvelée pour les tranches suivantes..

d/ demande comment sera organisée la place devant les tennis.

Le maire répond que le tennis-club ayant installé un nouveau bungalow remis par le camping La Pinède perpendiculairement à la route, (il recevra un bardage en bois), les places de stationnement devront être redessinées.

Les détritits laissés sur place suite à l'incendie survenu au camping du Col Vert seront sécurisés en attente du règlement de ce sinistre.

3/ Josiane Mouchet informe le conseil de l'avancement des travaux d'aménagement du parking : goudronnage mardi 23, installation du chalet d'accueil jeudi 25, mise en place des barrières et des caméras la semaine suivante.

Des bornes magnétiques pour le paiement par carte bancaire seront installées pour la saison aux 2 parkings, (coût individuel 11 400 € TTC), le paiement en numéraire restant possible.

Leur financement sera effectué sur les crédits consacrés au paiement par anticipation des dépenses d'investissement.

4/ Pierre Artique présente les conclusions de la commission « embellissement-environnement »

-travaux sur le terrain de football pratiqués d'avril à septembre, le terrain est homologué par la FFF pour les catégories dans lesquelles les équipes du club évoluent.

-entretien et changement des bancs en bois sur le territoire la commune

-ré-engazonnement des massifs devant la mairie et devant l'école élémentaire

-élagage des branches mortes du tilleul situé à gauche de la mairie

-plantation de rosiers au cimetière

-confirmation du plan de recyclage des détritux verts, aucun d'entre eux n'étant transporté à la déchetterie

-ré-installation des panneaux « 0% pesticides » aux entrées de la commune

- journée propreté fixée au dimanche 3 avril (avec report au 10 en cas de météo défavorable)

5/ Jeux pour enfants

-le projet d'installation d'une tyrolienne-téléphérique sur la plage est abandonné dans la mesure où un couloir de sécurité doit entourer la totalité de l'équipement, limitant ainsi l'usage de la plage

-les deux balançoires de la plage seront changées

-Philippe Bertrand présente les jeux qui ont été retenus pour équiper la place de Chevilly après concertation des riverains (chiot-basculé 1/9 ans, toboggan 2/8 ans avec tourelle, tourniquet 3/8ans, le tout pour 5 244, 72 € TTC, le sol sécurisé devant être installé par la commune)

6/ Christelle Beurrier fait remarquer que le prestataire des travaux du terrain de football conseille une réalisation pendant la période hivernale alors qu'il a été décidé de les faire entre avril et septembre.

Les services techniques seront interrogés

Le maire lève la séance à 20h55

la secrétaire de séance
Carole Dinger

le maire
Pierre Fillon

J-F Tanghe, conseil municipal 22 février 2016